

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 14 mai 2018
Séance du 4 mai 2018

9 Déclassement du domaine public de 45 horodateurs

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mme MOUSSATEN, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, BOUADDI, ASSAMTI, Mme MAUPIN, MM FREMINE, RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, Mme JAJAN, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. LAMOUREUX.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. LEMAIRE

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. AKABLI

Pouvoir à :

Mme MOUSSATEN

M. BOULHAMANE

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

Mme JAJAN

M. FACCHINI

Pouvoir à :

Mme DUCHATELLE

M. NATANSON

Pouvoir à :

M. SERTAIN

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : MM BELMHAND, ABBADI, MONTES 3
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 36
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : Mmes SAVAS et JAJAN 2

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

Jusqu'à la mise en place du stationnement en zone bleue, à Creil, à compter du 1^{er} janvier 2018, étaient installés sur son territoire, 45 horodateurs.

Ces 45 horodateurs, démontés par les services techniques, ne sont plus d'aucune utilité pour la Ville.

Afin de pouvoir permettre la vente ce matériel, il convient de procéder à son déclassement du domaine public.

Il vous est donc proposé de d'autoriser le déclassement du domaine public des horodateurs et leur vente.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 4 mai 2018,

Considérant l'inutilité des horodateurs,

Considérant que pour procéder à la vente des horodateurs, il convient de les déclasser du domaine public,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de déclasser du domaine public les 45 horodateurs.

Article 2 : de procéder à la vente de ces horodateurs.

Article 3 : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires pour la cession de ces 45 horodateurs et à signer tous les documents y afférents.

Article 4 : d'imputer les recettes sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **15 MAI 2018**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 17.05.18.

et publication ou notification le 17.05.18.....

affiché le 15.05.18.....

CREIL, le 17.05.2018.....

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
[Signature]
Francois LE PAPE